



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rouen, le 10 septembre 2014

Olivier Auvray
Michèle Valentin-Foucard
Bertrand Vittecoq

IA-IPR d'anglais

à

Mesdames et Messieurs les
professeurs d'anglais

S/c de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement de
l'enseignement public et privé

ENVOI PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Objet : Lettre de rentrée – Année 2014-2015

1/ Préambule commun aux disciplines

La refondation de l'École de la République fait de la qualité le cœur de ses enjeux et de la formation des enseignants un facteur déterminant de la réussite éducative.

Dans notre académie cette refondation s'appuie sur le nouveau [Projet Académique 2014-2017](#) structuré autour de quatre axes :

- > Axe 1 : [L'ambition pour chaque parcours](#)
- > Axe 2 : [Former un élève connecté et participatif](#)
- > Axe 3 : [L'éducation dans un monde ouvert](#)
- > Axe 4 : [Des réseaux, des chaînes d'action au service d'une stratégie](#)

Les orientations du Projet Académique permettent au collège des IA-IPR de l'académie de Rouen de définir les contours d'une culture commune pour mieux accompagner les professeurs dans la diversité de leurs missions.

Cette culture partagée s'appuie sur le contenu du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, paru au [BO n° 30 du 25 Juillet 2013](#). Elle vise à donner de l'ambition au parcours des élèves, notamment par la continuité des apprentissages, la complémentarité des actions, le décroisement des disciplines et le développement de pratiques numériques, réflexives et éclairées. Ce sont là des leviers qui participent à la formation d'élèves connectés, ouverts et respectueux des autres.

De plus, cette année sera marquée par la mise en place des Conseils école-collège, différentes consultations (socle commun, programmes du collège, programme d'enseignement moral et civique,...), la conférence nationale sur l'évaluation et la refondation de l'éducation prioritaire. Ces perspectives doivent elles aussi donner le cap de la réflexion et de l'action pédagogiques collectivement déployées dans les établissements.

**Rectorat
Inspection
Pédagogique Régionale**

Réf :

Dossier suivi par

Olivier Auvray

Michèle Valentin-Foucard

Bertrand Vittecoq

IA-IPR Anglais

Téléphone

02 32 08 91 20

02 32 08 91 23

Fax

02 32 08 91 24

Mél.

ia-ipr.secretariat@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Lors des rencontres individuelles et collectives dans vos établissements, l'observation et l'accompagnement menés par les IA-IPR (conseils, formations, inspections, ...) porteront principalement sur :

- les pratiques d'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves ;
- la prise en compte de la diversité des élèves et des modes d'apprentissage ;
- la mise en activité des élèves au service de l'acquisition de connaissances et de la construction de compétences ;
- la place du numérique dans les choix didactiques et pédagogiques ;
- la mise en œuvre d'un travail d'équipe pédagogique et éducatif cohérent avec les orientations disciplinaires et les objectifs du projet d'établissement ;
- l'implication de tous dans la construction des parcours des élèves.

Afin de vous accompagner dans l'analyse de vos pratiques pédagogiques, les IA-IPR resteront à l'écoute des remarques formulées et seront attentifs au développement de dispositifs contribuant à la réussite de tous les élèves.

2/ Lettre de rentrée des IA-IPR d'Anglais

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire à tous avec une mention spéciale de bienvenue pour les nouveaux collègues arrivant dans l'académie, en espérant qu'elle vous apporte de nombreuses satisfactions professionnelles.

Que vous soyez dans vos premières années d'enseignement ou professeurs plus chevronnés, la prise de contact avec vos classes constitue un moment particulier et souvent décisif. Afin de vous accompagner dans la mise en place des axes de travail que vous allez dégager pour l'année à venir au sein de vos établissements, nous attirons votre attention sur les grandes orientations de la politique nationale qui sont déclinées dans le Projet académique 2014-2017 (voir préambule commun ci-dessus), à la lumière de la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'Ecole de la République (**Journal officiel du 9 juillet 2013** et **Bulletin officiel n°21 du 22 mai 2014** relatif à la circulaire de rentrée 2014).

À l'heure de l'ouverture européenne et internationale, la maîtrise des langues vivantes, et en particulier la maîtrise de leur pratique orale, fait partie des compétences indispensables, en cohérence avec le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et avec le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les actions de formation mises en place dans le cadre du Plan Académique de Formation (appel de candidature, appel spécifique, public désigné, stage sur site en privilégiant des regroupements par bassin) constituent un accompagnement précieux pour la mise en œuvre de ces orientations.

Enseignement de l'anglais à l'école primaire

La langue vivante fait maintenant l'objet d'un enseignement obligatoire et régulier du CE1 au CM2 (programme défini dans le **Bulletin Officiel hors série n°3 du 19 juin 2008** et dans le **Bulletin Officiel hors série n°8 du 30 août 2007**, horaires identifiés, documents d'accompagnement). L'apprentissage obligatoire de la langue vivante au CP sera applicable à compter de la rentrée 2015-2016 dans le cadre de la loi pour la refondation de l'école.

Il convient donc :

- ✓ d'assurer la continuité pédagogique au collège (supports utilisés, situations d'apprentissage, prise en compte des cinq activités langagières,...) et de poursuivre le développement des compétences orales ;
- ✓ de prendre en considération les acquis du primaire.

Pour ce faire, un travail de liaison inter-degré existe depuis plusieurs années. Les échanges, de plus en plus fréquents, doivent permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques et supports au travail effectué en amont à l'école et de tenir compte des acquis pour construire des progressions cohérentes.

Le protocole d'évaluation académique est maintenant étendu à l'ensemble de l'académie dans les cinq activités langagières. Les élèves ont été évalués dans les activités de compréhension orale, de compréhension écrite et d'expression écrite en CM2 en juin 2014. Ils sont évalués en début de classe de 6^e en expression orale en continu et en interaction. Les résultats obtenus à cette évaluation écrite et orale doivent permettre aux enseignants des deux degrés de valider conjointement le niveau A1 du CECRL, niveau de compétence requis à la fin de la scolarité élémentaire et à consolider à l'entrée au collège. Cette expérimentation académique novatrice, qui permet de renforcer la continuité nécessaire entre les deux degrés, est en totale cohérence avec le conseil école-collège instauré par la loi sur la Refondation de l'École.

D'autre part, des actions inter-degré sont inscrites au Plan Académique de Formation. Elles concernent cette année certains établissements des bassins de Louviers-Vernon, Evreux-Verneuil, Elbeuf-Rouen gauche, Le Havre, Dieppe-Neufchâtel et Fécamp-Lillebonne.

Dans le même souci de continuité, il existe une banque d'outils d'aide à l'évaluation disponible sur le site national www.banqoutils.education.gouv.fr et sur le site académique (<http://anglais.spip.ac-rouen.fr>), dans la rubrique "Ressources" du site, dossier "Banqoutils". Ceci devrait vous aider à concevoir des progressions tenant compte de la diversité des acquis et des besoins de vos élèves. Enfin, le site national *Primlangues* (www.primlangues.education.fr) permet de mobiliser un grand nombre de ressources pédagogiques.

Liaison collège-lycée

Sous l'impulsion de l'Inspection pédagogique régionale d'anglais et à la demande des établissements, des liaisons collège-lycée existent depuis plusieurs années dans différents BEF. Elles concernent environ 80 collèges publics et 20 lycées généraux et technologiques. Elles ont vocation à se poursuivre et à s'étendre dans les secteurs non encore impliqués.

Elles permettent aux collègues d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et de mettre en place des groupes de travail visant à mutualiser les ressources, à construire des outils communs et à assurer la nécessaire continuité du parcours linguistique de l'élève (A1 vers B2).

L'existence de la banque d'outils d'aide à l'évaluation (www.banqoutils.education.gouv.fr) et (<http://anglais.spip.ac-rouen.fr>), rubrique "Ressources" du site, dossier "Banqoutils", vous permet d'évaluer de manière diagnostique les compétences de vos élèves, et ce tout au long de l'année. Cette aide est précieuse en termes de différenciation pédagogique, puisqu'elle vous permet une connaissance fine de chaque élève.

Les équipes intéressées par la mise en place de cette liaison collège-lycée peuvent se manifester auprès de leur chef d'établissement qui pourra alors nous solliciter.

Le développement des compétences liées à la compréhension de l'oral se conçoit comme un apprentissage s'inscrivant dans la durée, qui requiert de ce fait l'élaboration d'un parcours. Un dossier concernant cette activité langagière est consultable sur le site académique : <http://anglais.spip.ac-rouen.fr>, avec de nombreuses entrées dans sa rubrique TICE et numérique (voir le site podcast-langues.ac-rouen.fr et les Travaux Académiques Mutualisés, TraAM, 2013-2014 :

http://langues.ac-rouen.fr/TRAAM/Traam_2014_CO/co/Traam_2014_web.html).

Enseignement de l'anglais au lycée

La réforme du lycée a mis en place des mesures visant à donner une impulsion forte à l'enseignement des langues :

- le programme d'enseignement des langues vivantes en classe de seconde générale et technologique a été mis en application à la rentrée scolaire 2010 (**Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010**). Des documents-ressources publiés en juin 2011 proposent un certain nombre de thèmes d'études, consultables sur le site EDUSCOL (<http://eduscol.education.fr/cid56575/banque-d-idees-de-themes-d-etude.html>). Ces ressources restent tout à fait d'actualité et nous vous invitons à vous y référer. Elles se fondent sur les trois notions (mémoire, sentiments d'appartenance, visions d'avenir) de l'entrée culturelle du programme de seconde, commune à toutes les langues vivantes : *L'art de vivre ensemble*.

- Les programmes de langues vivantes du cycle terminal pour le lycée général et technologique sont rentrés en vigueur à la rentrée 2011 (**Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010**).

- La filière littéraire est devenue celle de l'excellence linguistique avec un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère (LELE) (**Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010**). Ce même bulletin officiel décline les modalités de mises en œuvre de l'enseignement spécifique en LV1 ou LV2 approfondie (LVA). Une action de formation dédiée spécifiquement à la LELE proposée depuis 2012-2013 sera reconduite cette année.

- La filière technologique industrielle s'organise autour des programmes de langues vivantes publiés au **Bulletin officiel spécial n° 3 du 17 mars 2011**. Outre la spécificité de ces programmes, un enseignement technologique en LV1 est proposé. Il est pris en charge conjointement par le collègue technologue et le professeur de langue. Des actions filées seront organisées dans le courant de l'année afin d'optimiser le travail de chaque binôme. Des ressources pédagogiques pour la mise en place de l'enseignement technologique en LV1_(ETLV) sont disponibles sur le site EDUSCOL : <http://eduscol.education.fr/cid61274/ressources-etlve1.html>

- Les épreuves obligatoires de langues vivantes aux baccalauréats général et technologique se déroulent depuis deux ans selon des modalités intégrant toutes les activités langagières, régies à présent par le **BO n° 4 du 23 janvier 2014** (baccalauréats général et technologique, hors séries L, TMD, STAV et hôtellerie), et le **BO n°43 du 21 novembre 2013** (série L). Ces nouvelles modalités permettent de donner toute sa cohérence au parcours de l'élève, de l'école au lycée en passant par le collège.

Malgré les contraintes organisationnelles, les professeurs ont eu à cœur que la deuxième session se déroule dans les meilleures conditions et soit un succès. Qu'ils en soient très chaleureusement remerciés.

Par ailleurs, le site EDUSCOL propose des exemples de mise en œuvre de travaux s'inscrivant dans une approche par activités langagières (groupes de compétences). Des parcours parallèles au sein d'une même classe ou dans des groupes distincts sont explicités. Ces parcours parallèles traitent le même sujet d'étude et mettent en œuvre des activités langagières dominantes, dictées par le projet pédagogique.

<http://eduscol.education.fr/pid23222-cid56577/exemples-de-demarches-detaillees.html>

Brevets de Technicien Supérieur

Le travail des équipes encadrées par des coordonnateurs chevronnés se poursuit. Le site académique met à votre disposition les grilles d'évaluation des BTS relevant des secteurs tertiaire et industriel. Suite aux évolutions des épreuves de langues vivantes des BTS, une plateforme d'information et de mutualisation a été créée. Vous pouvez y accéder avec votre identifiant et mot de passe académiques à l'adresse suivante :

<http://fad.ac-rouen.fr/moodle-tice/course/category.php?id=13>

Cette plateforme se compose d'un espace commun interlangue comportant des liens vers des sites officiels, des documents de référence, ainsi que des tutoriels et un espace de travail collaboratif pour l'échange et la mutualisation des ressources pédagogiques.

La certification en langue anglaise (niveaux A2 ou B1)

Conçue sur la base du Cadre européen commun de référence pour les langues et adossée aux programmes nationaux de langues vivantes, cette certification est offerte aux élèves de section européenne (classes de seconde) et permet de valoriser l'engagement de ces jeunes dans un parcours européen en offrant la garantie d'une reconnaissance internationale des niveaux de compétence atteints. Chaque élève reçoit, outre son attestation, une fiche profil indiquant le niveau atteint dans chaque activité langagière. Nous vous invitons à exploiter ces renseignements dans l'élaboration et la mise en œuvre des parcours de vos élèves. La formation pour la passation de cette certification sera à nouveau proposée aux professeurs qui n'ont pas encore suivi ce dispositif et qui enseignent dans des lycées dotés de sections européennes.

Assistants étrangers

Comme chaque année, il convient de souligner combien l'accueil réservé aux assistants est important. La qualité de cet accueil garantit la mise en place effective d'un travail collaboratif efficace et harmonieux. Il est nécessaire de préciser que les assistants vous assistent dans votre tâche mais que vous demeurez les responsables pédagogiques à part entière.

Cette année, l'accueil académique se fera le **mercredi 1^{er} octobre 2014 à l'ESPE, centre de Mont-Saint-Aignan**. D'autre part, le portail langues vivantes du site académique propose un dossier "Assistants" totalement revisité, apportant aide, accompagnement et conseils pédagogiques aux professeurs (langues.spip.ac-rouen.fr).

Il importe de rappeler que chaque année, l'affectation d'un assistant est conditionnée par un engagement prenant la forme d'un cahier des charges précisant les modalités d'accueil et le descriptif des actions pédagogiques envisagées (**Bulletin officiel n° 23 du 8 juin 2006. Annexes 2 et 3**). À cet effet, un courrier rectoral parviendra aux établissements dans le courant du mois de décembre.

Dispositifs spécifiques

Sections bilangues

La plus-value de ce dispositif repose sur la mise en synergie de l'apprentissage de deux langues vivantes. Afin d'harmoniser les approches, les pratiques d'enseignement et d'évaluation, et de favoriser les transferts d'une langue à l'autre, il est nécessaire que les professeurs travaillent en pleine concertation. Il s'avère donc indispensable et fructueux d'établir des passerelles entre les deux langues, tant sur un plan méthodologique, linguistique que culturel afin de construire une véritable compétence de communication plurilingue.

Sections Européennes ou de Langues Orientales (S.E.L.O)

Les sections européennes ou de langues orientales constituent un levier précieux pour faire rayonner les langues vivantes au sein d'un établissement et participer à une politique d'ouverture internationale. Regroupant des élèves authentiquement motivés issus de divisions différentes, ces sections permettent, par le biais d'un approfondissement linguistique, le développement d'une langue de communication sous toutes ses formes. Une discipline non linguistique (DNL) est introduite en troisième année, c'est-à-dire en

classe de seconde européenne de lycée. L'académie de Rouen compte aujourd'hui environ 250 sections qui scolarisent près de 13000 jeunes.

Les modalités relatives à l'attribution de l'indication "Section européenne" sur le diplôme du baccalauréat et à l'épreuve orale spécifique sont à lire dans les **Bulletins officiels n°24 du 12 juin 2003 et n°42 du 13 novembre 2003**. Il est bon de rappeler que la DNL peut être, si nécessaire, une discipline qui n'est pas prévue dans la série dans laquelle l'élève est scolarisé. Toutes les disciplines sont donc éligibles au titre de DNL. En outre, la réforme du lycée n'induit aucune évolution des épreuves spécifiques aux sections européennes au baccalauréat, lesquelles se déroulent en fin de classe terminale. Enfin, le site *Emilangues* dédié aux sections européennes ou de langues orientales constitue un vivier de ressources pédagogiques et documentaires précieux : www.emilangues.education.fr.

Le numérique et l'enseignement des langues

Le pôle de compétences propose aux professeurs des applications concrètes des TICE et une mise en ligne des documents pédagogiques sur le site anglais du serveur (<http://anglais.spip.ac-rouen.fr>). Nous vous invitons à consulter les dossiers "Son" très riches ("De la réception à la compréhension", "De la compréhension à la production"). Par ailleurs, le site académique podcast-langues.ac-rouen.fr est un espace dévolu à l'utilisation pédagogique des outils nomades numériques qui visent à augmenter le temps d'exposition à la langue. Ces derniers facilitent l'entraînement à l'expression et la compréhension orales. Il vous est donc possible d'avoir accès à des fichiers sonores réalisés par des locuteurs natifs et des professeurs, d'écouter les réponses enregistrées par des élèves, et de mettre en ligne des productions de vos classes.

Vous pourrez également consulter avec profit les travaux académiques mutualisés (TraAM 2012-2013 et 2013-2014) dans la rubrique "Tice et numérique".

Par ailleurs, la liste de diffusion "Anglais" permet de créer un réseau collaboratif entre professeurs de nature à promouvoir la réflexion pédagogique et les pratiques innovantes. Nous vous encourageons donc vivement à vous inscrire sur cette liste.

Ouverture sur l'international

L'ouverture sur l'Europe et le monde, la mobilité apprenante permettent un contact direct avec la réalité des pays et la construction des connaissances et compétences-clés.

Nous vous conseillons de consulter régulièrement la page ouverture internationale du site académique, de vous abonner au flux RSS et de lire la lettre de la DAREIC publiée régulièrement afin de vous renseigner sur les différentes actions et les dispositifs existants (<http://www.ac-rouen.fr/delegation-academique-aux-relations-europeennes-et-4793.kjsp>).

Dispositif "Région-Langues"

Dans le cadre d'un partenariat entre le Rectorat et le Conseil régional de Haute-Normandie, un stage intensif d'anglais est proposé à destination des élèves de seconde professionnelle, technologique et générale. Placé sous le pilotage de la DAREIC (Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération), il a été mis en place pour la septième année consécutive. Il s'est déroulé en fin d'année scolaire dans 15 établissements et s'est également décliné en langue allemande. Un programme pédagogique spécifique est élaboré par des binômes de professeurs qui en assurent la mise en œuvre avec l'aide de locuteurs natifs. L'objectif de ce stage est de permettre aux élèves d'être abondamment exposés à la langue étrangère

et de la pratiquer dans le cadre d'activités variées, originales et motivantes. Par ailleurs, vous pouvez consulter certaines productions réalisées lors de ces semaines d'immersion sur le site du Canopé de Haute-Normandie : <http://region-langues.spip.ac-rouen.fr/>.

Stages d'anglais oral pendant les vacances scolaires

Cette offre éducative a pour objectif de permettre à tout lycéen volontaire de renforcer ses compétences orales en anglais par le biais d'activités permettant une manipulation dense de la langue et favorisant l'interaction (**Bulletin officiel n°3 du 20 janvier 2011**). Si la plus-value est indéniable pour ces jeunes, elle l'est également pour les enseignants qui peuvent, dans ce cadre particulier, s'essayer à de nouvelles pratiques. Véritable lieu d'expérimentation pédagogique, il trouve un prolongement tout naturel dans la salle de classe grâce à un transfert des activités jugées les plus efficaces. Nous tenons à rendre hommage aux professeurs qui s'impliquent dans cette opération qui se déroule sur trois journées lors des vacances d'hiver, de printemps et d'été et vous invitons à participer à ce dispositif.

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Des ressources pédagogiques disciplinaires incluant l'anglais sont proposées sur le site Eduscol. Elles revêtent la forme de séquences d'enseignement enrichies de nombreuses suggestions d'adaptations pour des élèves en situation de handicap sensoriel, moteur ou souffrant de troubles des apprentissages. Nous vous invitons vivement à les consulter (<http://eduscol.education.fr/pid25585/ressources-pour-scolariser-les-eleves-handicapes.html>).

Orientations pédagogiques

Les observations que nous avons faites lors de nos visites d'inspection nous permettent de constater que le **travail en équipe** est une réponse efficace face à la complexité de votre métier. Nous vous encourageons donc à mutualiser des documents de toute nature, à échanger et à confronter vos idées, à harmoniser vos exigences ainsi que vos pratiques pédagogiques et évaluatives en adéquation avec le Cadre européen commun de référence pour les langues. Dans cette perspective, le travail en équipe se développe tout naturellement au sein de la discipline "langues vivantes", afin de souligner auprès des élèves la corrélation et l'interaction entre les langues et de proposer des approches pédagogiques partagées.

Une réflexion pourra être menée avec profit autour de l'organisation de l'**espace classe** afin d'optimiser le temps de parole et d'engagement dans les apprentissages des élèves en variant les configurations de travail.

Professeurs chargés de missions particulières

Nos remerciements vont tout particulièrement aux collègues qui ont accepté la charge de professeurs formateurs, de conseillers pédagogiques-tuteurs, à ceux qui sont investis dans le dispositif TICE (membres du pôle de compétence, professeurs correspondants), ainsi que dans des projets d'équipe rayonnant tant au niveau des établissements qu'au niveau académique, aux professeurs coordonnateurs des baccalauréats et des BTS, aux professeurs impliqués dans les différents examens, concours et certifications, aux professeurs référents auprès des assistants étrangers, aux professeurs investis dans les



groupes de travail académiques, dans les stages d'anglais oral pendant les vacances scolaires et dans le dispositif Région-Langues.

Nous vous invitons comme chaque année à activer votre boîte électronique (prénom.nom@ac-rouen.fr), et à consulter le plus souvent possible le site académique anglais afin de vous tenir informés de l'actualité de la discipline et d'accéder à des sites nationaux.

Nous renouvelons nos souhaits à toutes et à tous pour une année riche en expériences et joies professionnelles.

Signés : Olivier AUVRAY Michèle VALENTIN-FOUCARD Bertrand VITTECOQ